

COMMUNICATION SUR LE PROGRES

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

En se réengageant en 2016 au Pacte Mondial, Inventiv-It s'est de nouveau engagé à en respecter les dix principes fondateurs regroupés au sein des quatre thèmes fondamentaux : Les droits de l'Homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

1. Principes relatifs aux droits de l'Homme

Inventiv-It exprime son adhésion totale aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 en interne comme en externe. Par le biais de ses contrats, Inventiv-It impose par signature le respect de ce principe à ses sous-traitants avant qu'une mission ne débute.

De plus, des audits consciencieux sont toujours réalisés, notamment à l'étranger, afin de maintenir sa vigilance quant aux respects de l'ensemble des règles liées aux principes des Droits de l'Homme.

2. Principes relatifs aux conditions du travail

Inventiv It exprime son organisation et son action visant à l'amélioration des Conditions de Travail dans un ensemble de documents formalisés, remis à chaque nouvel embauché à son arrivée dans la société.

En mai 2016, INVENTIV a procédé à l'élection d'un représentant du personnel. Le suivi de chaque salarié est réalisé sur un rythme mensuel.

Afin de s'assurer que chaque salarié évolue dans un environnement agréable et propice à l'exécution de ses tâches en toute sécurité, un Document Unique vient d'être rédigé et sera ainsi régulièrement mis à jour afin d'y apporter des mesures correctives.

La société assure également le respect des Conventions de l'Organisation Internationale du Travail, en ce qui concerne la liberté syndicale, la lutte contre l'égalité de rémunération entre femmes et hommes, contre toute discrimination à l'embauche et sur le lieu de travail...etc.

De plus, Inventiv-It a veillé à rédiger différents alinéa au sein de ses contrats clients et de sous-traitance vis-à-vis du bon respect des conditions de travail des salariés employés.

L'aménagement des bureaux est amélioré pour le confort et la santé de chaque salarié. Ces derniers mois, des plantes vertes ont été ajoutées, des écrans supplémentaires mis à disposition.

3. Principes relatifs à l'environnement

Inventiv collecte papiers et cartons afin de les recycler et accroît ainsi son engagement lié au respect de l'environnement.

De plus, les mesures mentionnées l'année précédente en termes de réduction des émissions de carbone (remboursement à 100% des titres de transports, utilisations fréquentes des visio-conférences... etc.) sont toujours d'actualité.

4. Principes relatifs à la lutte contre la corruption

Inventiv-It a mis en place une politique commerciale qui détermine clairement la marge de manœuvre de l'équipe commerciale, ce qui lui permet notamment d'encadrer les relations avec les clients et de se prémunir de tout risque de corruption.

De plus, la société a à cœur de réaliser des choix en toute objectivité dans la sélection de ses fournisseurs en comparant la qualité et le prix des prestations proposées, pour ce faire elle établit plusieurs devis et sélectionne le fournisseur au plus près de ses objectifs.

La Société Inventiv-It accorde une importance toute particulière au respect des dix principes fondateurs du Pacte Mondial et oriente constamment ses actions dans l'enrichissement de cette démarche.

Sa fidélité et la reconduction pour une nouvelle année démontre son engagement à long terme et son désir d'établir sa stratégie dans le respect de son engagement envers Global Compact.